

«Boostez vos exportations», thème de la conférence organisée hier par Luxembourg for Business

Non Jef... t'es pas tout seul!

Les entreprises luxembourgeoises souhaitant exporter leurs biens et services peuvent bénéficier d'aides substantielles, tant logistiques que financières, auprès d'organismes publics, comme le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, la Chambre de commerce, Luxembourg for Business (Lfb), l'office du Ducroire ou le Copel. Tour d'horizon.

■ Ce message à l'adresse de nombreuses entreprises luxembourgeoises de toutes tailles et de tous secteurs, a été délivré hier matin à la Chambre de commerce, lors de la troisième édition du Lfb Business Breakfast.

Jean-Claude Knebler, qui dirige l'équipe du Commerce extérieur au ministère, a énuméré les différentes aides disponibles, tel-

les que des assistances techniques, des aides à la connaissance des marchés, des supports logistiques ou des financières «en cash», précise-t-il. Pour obtenir ces aides, il s'agit de répondre à certaines conditions, à savoir notamment que les biens et services soient d'origine luxembourgeoise, que les entreprises respectent les lois et règlements européens et que l'aide soit destinée à l'exécution d'un projet précis.

Le montant maximum des aides disponibles par entreprise est de 200.000 euros sur une période de trois ans, l'aide ne pouvant dépasser la moitié du coût du projet. Les aides, suite aux dépôts et à l'acceptation des dossiers, sont attribuées pour des présences actives aux salons, foires ou conférences hors des frontières luxembourgeoises, à des études de marchés, à du matériel marketing, à de la publicité ou encore à l'ouverture de bureaux.

A ce sujet, Jean-Claude Knebler suggère aux entreprises luxembourgeoises de se regrouper afin de limiter le coût individuel de ces présences à l'étranger. «Toutes les entreprises, même les start-ups innovantes, sont éligibles aux aides étatiques à l'exportation», explique-t-il. «Les pays vers lesquels les entreprises luxembourgeoises exportent sont principalement l'Eurozone avec 85 % du total, dont notamment l'Allemagne, la France et la Belgique», indique Jean-Claude Knebler qui précise que «sur un total de 60 milliards d'euros d'exportation, les pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), bien que ne représentant que 346 millions, sont en nette progression».

Partenariat public-privé

«Si ces pays peuvent intéresser de nombreuses entreprises, il ne faut pas négliger les exportations vers Arlon, Trèves ou Longwy, qui

peuvent bénéficier également de notre support», ajoute Jean-Claude Knebler.

Carlo Thelen de la Chambre de commerce a rappelé que les secteurs des services financiers avec 32 milliards d'euros et les autres services avec 19 milliards d'euros, représentaient la majeure partie du total des exportations.

La moyenne des exportations des autres pays de l'OCDE se compose à 80 % par des biens et à 20 % par des services. Au Luxembourg nous avons exactement l'inverse», note Carlo Thelen, avec 17 % de biens et 83 % de services. «Toutes les PME, actives dans les secteurs de la métallurgie, de l'ingénierie, des technologies de la communication, ou de la logistique, entre autres, sont susceptibles d'exporter et d'utiliser les différentes plateformes d'aides pour un partenariat public-privé bien réussi», a-t-il conclu.

■ Gérard Karas